



Etude de sol ==> obligation dalle portée, qui paye ?

Par **Pipo26**, le **26/09/2024** à **11:22**

Bonjour,

Nous faisons construire notre maison par en CCMI (signé il y a 6 mois).

Il nous a été indiqué il y a environ 1 mois qu'une étude de sol G2 était obligatoire depuis peu, nous l'avons fait réaliser à nos frais et celle-ci préconise une dalle portée alors que dans le CCMI il était prévu un radier.

On m'a indiqué que le surcoût de la dalle portée était à la charge du constructeur mais celui-ci souhaite que nous en payons tout de même la moitié.

Quelles sont ses obligations ? Doit-il, comme on me l'a dit, supporter le surcoût seul ou bien dois-je en financer une partie ?

Merci pour votre aide